

Edito du Maire

Avec ce neuvième numéro du Fontaines en com'1, vous trouverez un numéro spécial urbanisme issu de notre souhait de vous informer sur la révision du PLUi et de l'AVAP.

Le Grand Chalon travaille en association avec la commune de Fontaines dans l'aménagement du territoire et en confiance dans les orientations d'aménagement souhaitées.

Ainsi la révision du PLUi est l'occasion pour l'équipe municipale de repenser l'organisation du foncier à bâtir avec la volonté commune au Grand Chalon, de protéger les terres agricoles exploitées et de proposer une offre de logements en adéquation avec la demande et dans le respect du patrimoine architectural.

Après de nombreuses réunions de travail en collaboration avec le service planification territoriale du Grand Chalon, et avec les élus fontenois, le conseil municipal du 31 janvier 2022 a adopté à l'unanimité les modifications du PLUi concernant Fontaines.

Vous retrouverez entre autres le changement d'affectation des parcelles dites du Pré Robelin respectant ainsi l'engagement du précédent conseil municipal.

En outre, je me dois de vous faire part de la requête déposée auprès du Tribunal administratif de Dijon par l'AFDEQ à l'encontre de la commune le 28 juin 2021 pour non-application de la délibération du 28 février 2020 relative à la suppression du projet du Pré Robelin. Cette association a, par la suite, retiré sa requête le 17 novembre 2021 avant jugement. Je regrette que cette démarche ait coûté environ 3 000€ de frais inutiles à la commune.

L'enquête publique concernant le PLUi et l'AVAP aura lieu du 5 avril au 6 mai 2022 et je vous encourage à venir nous rencontrer pour toute question dans ce domaine.

Nelly Meunier-Chanut



En 2022, la commune s'engage dans un atlas de la biodiversité communale

Pour un élu ou un citoyen, la biodiversité peut parfois sembler un sujet loin du quotidien ou un mot un peu mystérieux. Pourtant, on lui doit nos paysages, elle nous rend des services essentiels et elle représente un patrimoine à transmettre aux générations futures.

Un atlas de la biodiversité communale :

• Pour quoi faire ?

Cette démarche permet à une commune de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel à partir d'un inventaire précis des habitats, de la faune et de la flore. Avec ses bois, ses pelouses calcaires de la colline St Hilaire, sa plaine agricole, notre commune ne manque pas de spécificités qui contribuent à son patrimoine naturel aussi précieux que le patrimoine architectural.

• Comment faire ?

Pour réaliser cette démarche en 2022, nous bénéficierons de l'appui d'experts de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) de Bourgogne Franche-Comté. Cette association est reconnue d'intérêt général et agit sur trois grands principes : la connaissance naturaliste, la protection des espèces et leurs habitats, la sensibilisation et l'information du public à la protection de l'environnement. Nous avons aussi la volonté d'associer le lycée agricole et les acteurs du territoire. Enfin pour une pleine réussite du projet, nous comptons sur l'implication des Fontenois. Les observations sont accessibles à tous avec les explications et aides données par les salariés de la LPO.

Le déroulement et les grandes étapes de l'inventaire

1) Réunion publique de lancement de l'opération : présentation du projet, explications, aide pour l'identification des espèces, temps d'échange avec les habitants et questions/réponses – **18 mars 2022 à 20h30.**

2) Réalisation des inventaires : des observations (sur les oiseaux, les mammifères, les reptiles et amphibiens) seront effectuées par les salariés LPO sur la commune. Une collecte sera faite des observations des habitants réalisées dans leurs jardins ou au cours de leurs promenades... – **Mars à mi-novembre 2022.**

3) Animations pédagogiques : deux animations seront proposées aux Fontenois **courant 2022** sous forme de formations, ateliers, balades d'observation...

4) Réunion publique de clôture : restitution des données collectées, présentation de la plaquette illustrée sur la biodiversité de la commune, proposition d'actions concrètes pour favoriser la biodiversité, temps d'échange – **Décembre 2022.**

La réalisation de cet atlas de la biodiversité de Fontaines est un « défi à relever » pour lequel nous souhaitons votre participation. N'hésitez pas à venir lors de la réunion de lancement !



Germaine Baron a fêté ses 100 ans le 13 décembre 2021

Madame le Maire Nelly Meunier-Chanut et Madame la Vice-présidente du CCAS Carine Plumier se sont rendues à la maison de retraite de Marloux, le 20 décembre dernier, pour lui offrir un bouquet de fleurs.

Madame Baron a été agricultrice avec son mari et, suite à son veuvage, elle a été employée à la maison des vins « Chandesais » à Fontaines. Elle a encore aujourd'hui bon pied.

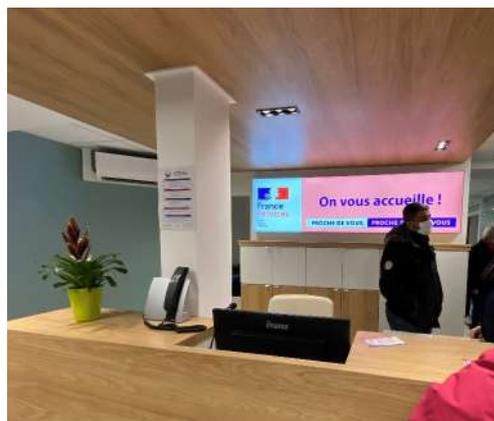


Inauguration de l'Espace France Services, 4 rue de la République à Chagny en décembre dernier

L'ESP est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il s'agit d'un lieu convivial ayant pour mission l'accueil, l'information et l'orientation du public.

Il assure :

- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (CAF, Pôle Emploi, MSA, l'Assurance Maladie, Finances Publiques, Agence Nationale des Titres Sécurisés, l'Assurance Retraite, Point-Justice) ;
- L'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives ;
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires ;
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs.



Vous pouvez les joindre par téléphone au 07 77 76 84 13.

Cet espace est accessible avec ou sans rendez-vous

Lundi : 14h-17h

Mardi : 9h-12h ; 14h-17h

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 14h-19h

Vendredi : 10h-18h

Samedi : 9h-12h (semaine impaire)

**France
services**

Inclusion numérique

Suite à plusieurs réunions sur l'inclusion numérique avec le Grand Chalon, Fontaines a été positionné afin de pouvoir bénéficier d'un conseiller numérique.

Une réunion d'organisation se tiendra courant février. Le CCAS ne manquera pas de revenir vers les Fontenois pré-inscrits suite à la diffusion du flyer.

Distribution de repas

La commune a parfois des repas restant du restaurant scolaire, dû, entre autres à la pandémie. Pour éviter le gaspillage, des bénévoles du CCAS ont livré ces déjeuners à quelques aînés de la commune.

Cette démarche à caractère exceptionnel a été bien accueillie.



Un plan pour les mobilités douces à l'échelle de la commune

Les besoins en terme de déplacement évoluent ; si la voiture est plus difficile à remplacer pour les trajets longs, il est aujourd'hui possible de repenser les modes de transport utilisés pour les courtes distances.

- Quelles sont les mobilités douces ?

La définition de la mobilité douce en matière de transport est large : elle englobe les modes de mobilité dits « actifs » qui font appel à la seule énergie humaine (marche à pied, vélo, trottinette) mais aussi tout moyen de mobilité, collectif ou individuel contribuant à une baisse des émissions de CO2 (vélo électrique, covoiturage, transports en commun).

- De multiples objectifs

La mobilité douce est une solution pour affronter les défis majeurs du réchauffement climatique. Ses bénéfices sont nombreux : réduction de la pollution, amélioration de la santé physique et de la qualité de vie.

Les enjeux ne sont pas uniquement environnementaux, mais également économiques (diminution des coûts liés aux déplacements, attrait touristique) et sociaux (optimisation du temps, amélioration des conditions de transport).

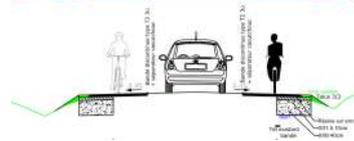
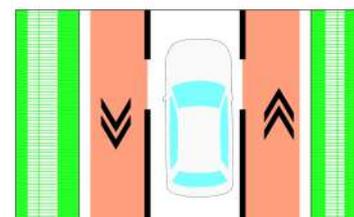
- Une approche globale

Pour favoriser les mobilités douces, l'équipe municipale a choisi une approche globale permettant de :

- sécuriser le quartier du Quart Canot,
- réduire la vitesse sur le chemin du Gué Bouhard, et à l'entrée du village,
- créer une piste cyclable entre le centre du village et la voie verte le long du canal du centre sans nouvelle emprise de terre agricole,
- réaliser la mise en place d'une boucle de bande cyclable dans le village,
- s'intégrer dans le futur réseau cyclable envisagé par le Grand Chalon.

- Les principaux éléments de ce plan :

- la liaison "centre du village – canal du centre" : création de deux bandes cyclables uni-directionnelles avec passage du chemin communal en sens unique (de Fontaines au Gué Bouhard) interdit aux poids lourds sauf pour les agriculteurs avec une vitesse limitée à 50km/h.
- une boucle au sein du village avec une bande cyclable identifiée.



Elections 2022

1) Dates limites d'inscription sur listes électorales

- Vous avez jusqu'au vendredi 4 mars 2022 pour vous inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir voter lors des élections présidentielles des 10 et 24 avril.
- Vous avez jusqu'au vendredi 6 mai 2022 pour vous inscrire sur les listes électorales afin de voter lors des élections législatives des 12 et 19 juin.

Vous souhaitez vous inscrire ?

Vous pouvez effectuer votre inscription sur service-public.fr.

Ou imprimez, complétez et signez le formulaire «CERFA 12669*02 - Demande d'inscription sur les listes électorales à l'usage des citoyens français» sur fontainesenbourgogne.fr (également disponible à l'accueil de la Mairie en version papier).

Présentez-vous en Mairie muni de ce formulaire, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom.

2) Nouvelle gestion des procurations

Depuis le 1er janvier 2022, le mandataire pourra désormais être dans une autre commune que le mandant. Un électeur ne pourra être le mandataire que d'une seule procuration dans une même période.

3) Interroger sa situation électorale

Afin de savoir si vous êtes inscrit ou non sur la liste électorale de Fontaines, vous pouvez interroger votre situation sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>



Journée blanche

À l'initiative du comité consultatif habitat patrimoine sous la houlette de Jean-Yves Charles, 15 bénévoles et 9 élus ont participé à la journée blanche le samedi 5 février par une belle après-midi ensoleillée.

L'opération consistait à dégager les pierres des murets tombées sur le domaine public, perturbant le travail des agents techniques et pouvant occasionner des problèmes de sécurité. Plusieurs chantiers ont été traités rues Chapelle, Chamilly, Morantin, Chaumont et chemin de la niche.

Dans la bonne humeur, la journée a été clôturée par le verre de l'amitié.

Le comité remercie chaleureusement les participants à cette action souhaitant avoir sensibilisé également les propriétaires à l'amélioration du cadre de vie à Fontaines.



Réorganisation des services techniques

Depuis quelques mois, la commune réfléchissait à restructurer les services techniques.

Un an après la mise en place de l'équipe municipale, il a été décidé de rechercher un chef d'équipe : un appel à candidature a été lancé au cours de l'été 2021.

François Guillet a été choisi parmi 5 candidats, tant pour son expérience, ses compétences et sa polyvalence que pour sa connaissance de la commune.

Dominique Fongarnand

Le 31 janvier, Monsieur Dominique Fongarnand a été installé au conseil municipal. Il fera parti de la Commission Grands Travaux et des Comités consultatifs "Développement durable" et "Habitat Patrimoine".



Installation d'une sage-femme à Fontaines

La sage-femme a une place prépondérante dans la vie d'une femme, autant pour la grossesse que pour le suivi gynécologique de l'adolescence à la femme post-ménopausée.

Virginie Limoge, sage-femme depuis 18 ans et fontenoise depuis plus de 12 ans ouvre son cabinet libéral, résidence des Charmilles à Fontaines, début mars.

Madame Limoge tient à remercier la municipalité d'avoir permis l'aboutissement de ce projet.

Virginie Limoge, sage-femme

Résidence les Charmilles
3b, avenue de la gare - 71150 Fontaines
virginie.limoge.pro@gmail.com
06.24.21.68.24



INFOS DIVERSES

La 2ème vice-reine de la mi-carême de Chagny est Fontenoise :

Léna Lamarche, âgée de 17 ans et demi, étudiante en terminale générale au lycée Nièpce a été élue 2ème vice-reine de la mi-Carême de Chagny. Nous tenons à la féliciter chaleureusement



SNCF : de nombreux Fontenois regrettaient les perturbations du trafic TER; à ce jour le trafic est redevenu quasi normal et identique à celui précédent la pandémie.

Travaux : Le Grand Chalon va procéder au changement d'une conduite en fonte d'eau potable, du cimetière au pont Juillet. Les travaux démarreront le 7 mars en commençant devant le cimetière, des déviations seront mises en place.

Agence Postale Communale : l'Agence postale sera fermée le mercredi matin jusqu'à mi-mars en raison d'une absence temporaire de personnel. (l'accueil de la Mairie reste ouvert)

Tri selectif : si vos déchets recyclables ne rentrent pas dans le container jaune, vous pouvez les déposer dans un sac plastique transparent à côté, il sera collecté par les services du Grand Chalon.

Eclairage public : devant le double défi que représente la nécessité de préserver les ressources de la planète et de faire face à la flambée actuelle du prix des énergies, la municipalité a modifié les plages horaires de l'éclairage public.

A compter du 1er mars 2022, coupure quotidienne entre 22h30 et 6h30.